

bien recommander aux Provinciaux du Haut et du Bas-Rhin de se rendre faciles aux demandes que le P. Provincial de Champagne et le P. Recteur de Strasbourg pourroient leur faire pour cela, et nommément de leur laisser les PP. Osbourg et Werys, qui ont un grand talent pour les missions, qui savent aussi le françois, et qui sont agréables à Sa Majesté à cause de leur grand zèle et parce qu'ils sont nez ses sujets. J'espère que V. P. aura de plus en plus de la consolation d'apprendre dans la suite les fruits de la protection qu'Elle aura donnée à ce nouvel établissement. Je suis avec tout le respect et toute la soumission possible en me recommandant à ses SS. SS.,

Mon Très-Révérénd Père, etc.,

FRANÇ. DE LA CHAIZE. S. J.

Au même.

* Paris, 26 février 1698.

Mon Très-Révérénd Père,

Le Roi a tenu pour très-agréable le cadeau non moins précieux que sacré (1) que je lui ai offert au nom de V. Paternité; il n'était pas possible de témoigner plus libéralement sa reconnaissance envers un prince qui s'est montré si pieux et si magnifique dans ses bienfaits envers nos colléges de Belgique. Les actions de grâces que Sa Majesté m'a chargé de vous transmettre en son nom, je m'empresse de vous les rendre. Le prince continue, toutes les fois que l'occasion se présente, à favoriser notre Compagnie, à la protéger, et la combler de ses royales munificences; il persévérera dans cette voie, je l'espère, aussi longtemps qu'il saura tout le bien que procure notre Ordre à la chrétienté. Aujourd'hui Sa Majesté connaît parfaitement (et Elle s'en réjouit au fond du cœur) les brillantes prospérités auxquelles est parvenu notre Institut, animé qu'il est en tous lieux par le zèle ardent de Votre Paternité. Je la prie de vouloir bien me juger digne de SS. SS.

De Votre Paternité, etc.

(1) Probablement un reliquaire de prix.